

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 21 septembre 2016 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Harold Chassé, maire de Saint-René-de-Matane
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Serge Gendron, maire de Saint-Ulric
Mario Hamilton, suppléant du maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches et préfet
Dominique Ouellet, maire suppléant de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre;
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 août 2016;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 septembre 2016;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 septembre 2016;
5. Dossiers régionaux :
 - 5.1 Approbation du règlement d'emprunt #1-20160819 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;
 - 5.2 Invitation des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent - Gala reconnaissance "Coup de cœur", samedi 5 novembre 2016 à Rimouski;
6. Administration générale / développement local et régional :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Cp – Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp – Service d'urbanisme
 - 6.1.3 Cp – Sécurité incendie
 - 6.1.4 Cp – Génie civil
 - 6.1.5 Cp – MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
 - 6.1.6 Cp – TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.1.7 Cp – TNO Rivière-Bonjour
 - 6.1.8 Cp – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
 - 6.2 Avis de motion – Règlement déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts (remplaçant et abrogeant le règlement numéro 263-2014);

- 6.3 Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption des priorités d'intervention 2016-2017;
- 6.4 Autorisation signature – Entente sectorielle de développement avec le ministère des Transports (MTMDET);
- 6.5 Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (démarche regroupée);
- 6.6 Gestion des ressources humaines (GRH) :
 - 6.6.1 Fin de probation et embauche de monsieur Jérôme Lizotte au poste de technicien en génie civil;
 - 6.6.2 Embauche au poste d'ingénieur forestier (surnuméraire en remplacement d'un congé de maternité);
- 6.7 Résultats et rapport d'analyse des soumissions – Travaux au sous-sol de l'Édifice de La Matanie;
- 6.8 Autorisation paiement – Sani-Manic – Contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Jérôme-de-Matane;
- 6.9 Colloque automne 2016 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 26, 27 et 28 octobre 2016 à Alma;
- 6.10 Lettre du ministère des Transports (MTMDET) – Suivi à la résolution numéro 302-05-16 demandant une formation pour les chauffeurs de transport adapté;
- 6.11 Demande d'appui de la ville de Matane – Demande d'aide financière au Programme de Développement économique du Québec (PDEQ) volet Mobilisation et stratégie de diversification économique;
- 6.12 Demande d'appui – Demande de reconnaissance au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) des infrastructures numériques;
- 6.13 Demande d'appui – Politique réglementaire de télécommunication;
- 6.14 Demande d'appui – Élargissement des critères au programme Rénovert;
- 6.15 Demande d'appui – Demande au MAMOT de mettre en place un programme d'aide aux municipalités pour le financement des achats et travaux reliés aux obligations prévues à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- 6.16 Lettre du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles – Suivi à la résolution numéro 435-08-16 concernant les projets d'exploration pétrolière et gazière (projet de Loi 106);
 - 6.16.1 Projet de loi 106 qui propose un cadre législatif pour le développement des hydrocarbures au Québec – compléments d'informations;
- 6.17 Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Réseau des leaders communautaires pour le 150^e anniversaire de la Confédération du Canada;
- 6.18 Appel d'offres services professionnels;
- 7. Évaluation foncière :
 - 7.1 Autorisation paiement Groupe de géomatique Azimut – Facture no 7181 – Abonnement Service de diffusion GOnet 2016 (1^{er} octobre au 31 décembre 2016);
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement :
 - 8.1 Réception du premier projet de règlement VM-89-163 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un nouvel usage sous la zone 257-I (Chambre de commerce – 199, rue Savard);
 - 8.2 Réception du premier projet de règlement VM-89-164 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier notamment les usages autorisés sous la zone 318-C (Villeneuve Ford inc.) et autres corrections mineures;
 - 8.3 Réception du projet de règlement VM-91-4 modifiant le règlement de construction de la ville de Matane relatif aux travaux de démolition;
 - 8.4 Réception du second projet règlement numéro 320 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grosses-Roches afin de permettre les résidences de tourisme et d'apporter diverses corrections;
 - 8.5 Rapport de la Commission de consultation publique tenue le 13 septembre 2016 relativement au projet de règlement numéro 198-12-2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et le document complémentaire;
 - 8.6 Lettre du sous-ministre du MAMOT avisant que le projet de règlement numéro 198-12-2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et le document complémentaire respecte les orientations gouvernementales;

- 8.7 Adoption du règlement numéro 198-12-2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie et le document complémentaire;
- 8.8 Demande d'intervention – Déblaiement d'un cours d'eau à Saint-Léandre;
- 9. Génie forestier :
 - 9.1 Nominations au Comité multiressources de la MRC de La Matanie;
 - 9.2 Autorisation signature – Convention de droit de passage;
 - 9.3 Confirmation de la participation de la MRC de La Matanie au Regroupement régional visant l'acquisition de photographies aériennes numériques;
 - 9.4 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent – Soirées-conférences gratuites au sujet de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (12 octobre à Rimouski, 13 octobre à Sayabec);
 - 9.5 Lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Réponse à la demande d'accélération de la récolte de peupliers sur les territoires forestiers résiduels;
- 10. Service régional de génie civil :
 - 10.1 Adoption du rapport complet et du plan d'action du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour la MRC de La Matanie;
 - 10.2 Avis favorable émis par le comité MTMDET suite à l'analyse du rapport final adopté par la MRC de La Matanie dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
 - 10.3 Autorisation 4^e et dernier paiement – WSP Canada – Mandat d'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la MRC de La Matanie;
 - 10.4 Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation;
- 11. Service régional de sécurité incendie :
 - 11.1 Remerciements au lieutenant Gérald Ouellet de la caserne 14 de Saint-René – Départ à la retraite comme pompier volontaire;
 - 11.2 SRSI – Nomination de pompiers à titre de lieutenant;
 - 11.3 Demande au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
 - 11.4 Organisation d'une formation sur les rondes de sécurité pour les véhicules (modifications entrant en vigueur le 20 novembre 2016);
- 12. Varia;
- 13. Période de questions;
- 14. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 500-09-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 5.3 Demande aux ministères concernés des gouvernements fédéral et provincial d'intervenir avec diligence afin d'assurer la pérennité du Port de Matane.
- 6.19 Programme de développement des communautés, volet local – projet « Achat de matériel pour service de repas et équipements pour la cuisine » de la Corporation de développement de Sainte-Paule – Autorisation de verser un montant de 6 400 \$.
- 6.20 Autorisation signature – documents et ententes en lien avec l'organisation de la Formation sur le financement des organismes – MRC de La Matanie, de La Matapédia et de La Mitis prévue en novembre 2016 (résolution 415-08-16).

- 8.4.1 Certificat de conformité – règlement numéro 320 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grosses-Roches afin de permettre les résidences de tourisme et d’apporter diverses corrections.
- 11.5 Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) – Adoption des tableaux de déploiement des ressources pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.
- 11.6 Autorisation d’appel d’offres sur invitations – achat d’un véhicule utilitaire 4X4 en remplacement du véhicule Acadia 2009.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 501-09-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 17 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 août 2016 qui leur a été transmis à l’avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l’unanimité :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 août 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 502-09-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 septembre 2016 qui leur a été transmis à l’avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 septembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 503-09-16

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 septembre 2016 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l’unanimité :

D’entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 septembre 2016.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 504-09-16

APPROBATION PAR LA MRC DE LA MATANIE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #1-20160819 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le 18 juin 2016, l'avis de délivrance du décret du ministre constituant la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent a été publié dans la Gazette officielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le 19 août 2016, après avis de motion dûment donné le 8 juillet 2016, la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent a résolu d'adopter un Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 77 531 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt a pour but de consolider les huit (8) règlements d'emprunt déjà consentis aux MRC membres de la RÉGIE;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a reçu copie de ce Règlement d'emprunt portant le #1-20160819 dans les 15 jours de son adoption;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire du Conseil de la MRC depuis la réception du règlement d'emprunt #1-20160819;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*) approuve le règlement d'emprunt #1-20160819 de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent et en donne avis à la RÉGIE en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie approuve le Règlement d'emprunt #1-20160819 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC transmette au secrétaire-trésorier de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 505-09-16

AGRICULTRICES DU BAS-SAINT-LAURENT – INVITATION À LA 9^E ÉDITION DU GALA RECONNAISSANCE « COUP DE CŒUR » BAS-SAINT-LAURENT, LE 5 NOVEMBRE 2016 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent concernant la neuvième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 5 novembre 2016 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, afin de représenter la MRC de La Matanie à la neuvième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 5 novembre 2016 à Rimouski;

DE défrayer le coût du billet au montant de 70 \$ taxes incluses par personne et que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même le budget de la *Stratégie agricole*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 506-09-16

DEMANDE AUX MINISTÈRES CONCERNÉS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL D'INTERVENIR AVEC DILIGENCE AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PORT DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Port de Matane a une vocation régionale avec une activité tournée vers l'expédition;

CONSIDÉRANT QU'une trentaine de navires, principalement des cargos, y font escale annuellement;

CONSIDÉRANT QUE depuis cinq ans, le tonnage annuel moyen des marchandises transitant est supérieur à 200 000 tonnes auxquelles s'ajoutent les passages de 90 000 véhicules, 190 000 passagers et 30 000 wagons de chemin de fer entre Matane et la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE par la diversité des matières et le volume transbordé, la polyvalence des usages, le Port de Matane est le port le plus actif du Saint-Laurent à l'est de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE le port de Matane est essentiel aux opérations de nombreuses entreprises, notamment de Tembec dont l'usine alimente les marchés européens et asiatiques;

CONSIDÉRANT QUE le port de Matane est déjà utilisé comme lieu d'expédition de marchandise vers les communautés nordiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a désigné Matane comme zone industrialo-portuaire (ZIP) en 2016 reconnaissant l'importance stratégique du port dans le développement industriel de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE malgré son importance stratégique, les quais publics destinés au transport des marchandises, lesquels appartiennent à Transports Canada, sont visés par un programme de dessaisissement;

CONSIDÉRANT QUE le milieu matanien n'a pas la capacité financière de se porter acquéreur des installations portuaires;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures portuaires sont vieillissantes entraînant la diminution de moitié de la capacité portante du quai et impactant les activités des usagers;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'investissements majeurs les quais publics pourraient devenir inutilisables d'ici quelques années;

CONSIDÉRANT QUE selon Transports Canada, l'espérance de vie des infrastructures portuaires est estimée à sept (7) ans;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de développement sont trop sérieux pour différer davantage la réfection des infrastructures portuaires;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que des décisions et des actions soient prises pour assurer la pérennité des installations portuaires de Matane et que les travaux de mise à niveau du quai de Matane soient réalisés et ce malgré le processus de dessaisissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande aux gouvernements du Canada et du Québec de se concerter afin que les travaux de réfection devenus nécessaires pour assurer la pérennité des infrastructures portuaires soient réalisés le plus rapidement possible;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministre des Transports, monsieur Marc Garneau, au ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, au ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean D'Amours, au député fédéral d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, monsieur Rémi Massé, au député provincial de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, et au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, monsieur Michel Lagacé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 507-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 15 625,40 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 524,94 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 27 613,43 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 160,60 \$, représentant un grand total de 50 924,37 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 508-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 144,88 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 297,25 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 29 302,39 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 727,41 \$, représentant un grand total de 38 471,93 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 509-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 10 880,69 \$, la liste des chèques émis au montant de 18 100,80 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 26 093,93 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 784,21 \$, représentant un grand total de 59 859,63 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 510-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 8 309,46 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 164,32 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 13 834,50 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 513,60 \$, représentant un grand total de 25 821,88 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 511-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 69 933,05 \$, la liste des chèques émis au montant de 66 485,81 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 58 105,99 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 456,83 \$, représentant un grand total de 206 981,68 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 1 012,53 \$, la liste des chèques émis au montant de 689,14 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 10 410,79 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 439,02 \$, représentant un grand total de 13 551,48 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 512-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 1 313,02 \$, la liste des chèques émis au montant de 431,50 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 3 343,26 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 817,04 \$, représentant un grand total de 5 904,82 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 513-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 321,80 \$, la liste des chèques émis au montant de 577,11 \$, les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 1 470,53 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 286,48 \$, représentant un grand total de 2 655,92 \$ pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 514-09-16

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT 2016 AU 15 SEPTEMBRE 2016 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 7-08-2016 au 3-09-2016 au montant de 1 454,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 317,53 \$, représentant un grand total de 1 771,88 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 août 2016 au 15 septembre 2016 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

Avis de motion est donné par monsieur Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité, à l'effet que sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du 26 octobre 2016, un projet de règlement ayant principalement pour objet de déterminer les critères prévoyant la répartition des quotes-parts et remplaçant le règlement numéro 263-2014.

RÉSOLUTION 515-09-16

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2016-2017

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Matanie concernant la gestion du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour le financement de toute mesure de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2016-2017, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de l'entente, doit les déposer sur son site Web et les transmettre au Ministre, à titre informatif;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention sur lesquelles le Conseil de la MRC souhaite se concentrer pour la prochaine année ont été identifiées pour 2015-2016 sur la base d'exercices de concertation et en regard des enjeux qui sont importants pour la population et pour les élus;

CONSIDÉRANT QUE les priorités identifiées sont toujours d'actualité;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention établies servent à orienter la façon dont le FDT est principalement utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie adopte les Priorités d'intervention 2016-2017 dans le cadre de la gestion du *Fonds de développement des territoires* (FDT) et dépose l'information sur le site Internet de la MRC;

DE transmettre copie des Priorités d'intervention 2016-2017 et de la résolution d'adoption à monsieur Gilles Julien, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et représentant du Ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 516-09-16

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 a été approuvé le 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de ce Programme prévoit que la MRC de La Matanie peut recevoir une aide financière aux dépenses d'organisation et d'exploitation des services de transport collectif en milieu rural représentant le double de la contribution de la MRC de La Matanie, celle-ci pouvant inclure la part des usagers, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année selon le volume anticipé des déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire bénéficier du Programme d'aide au développement du transport collectif et puiser une partie de sa contribution à même le Fonds de développement des territoires tel que prévu à la résolution numéro 228-04-16 en date du 20 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le transport est considéré comme un outil de développement régional fondamental et comme un élément contribuant au mieux-être des citoyens du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4 e) et 15 de leur Entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC de La Matanie peut utiliser le Fonds de développement des territoires pour le financement d'ententes sectorielles de développement avec le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance de l'Entente sectorielle de développement avec le MTMDET, des conditions d'octroi de l'aide financière à la MRC et d'utilisation du Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur André Morin, soit et est autorisé à signer au nom de la MRC de La Matanie l'Entente sectorielle de développement avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 517-09-16

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (DÉMARCHE REGROUPEE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie offre aux municipalités de participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2016 du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et propose de jouer un rôle de coordination;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour l'élaboration de leur politique et plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la démarche regroupée, la subvention est de 15 000 \$ par MRC, 5 000 \$ par municipalité participante en élaboration, 2 500 \$ par municipalité participante en mise à jour et qu'aucune contribution minimale n'est exigée;

CONSIDÉRANT QU'une demande regroupée doit inclure un minimum de cinq (5) municipalités pour faire l'objet d'un financement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes ont confirmé par résolution qu'elles souhaitent s'engager dans la démarche et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière regroupée : Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables, Sainte-Félicité, Sainte-Paule, Saint-Jean-de-Cherbourg, Les Méchins, Grosses-Roches et Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'une telle démarche permettrait aux municipalités participantes et à la MRC de La Matanie d'adopter une Politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT QUE La Matanie souhaite se donner des outils pour créer des environnements favorables au mieux-être des familles tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit nommer un élu responsable des questions familiales (RQF);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de s'engager dans une démarche d'élaboration d'une politique familiale et du plan d'action qui en découle;

QUE la MRC de La Matanie soit autorisée à coordonner les travaux d'élaboration des politiques familiales dans le cadre dudit programme et que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit autorisé à être la personne en charge de la coordination des travaux;

QUE l'aide en ressources humaines et financières soit répartie équitablement en fonction du nombre de municipalités participantes au regroupement;

QUE le Conseil de la MRC autorise l'utilisation du FDT pour un montant de 38 050 \$ pour compléter le montage financier du projet;

QUE madame Line Ross, directrice générale de la MRC de La Matanie, soit autorisée à signer et à faire le suivi, pour et au nom de la MRC, ladite demande ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente;

QUE monsieur Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables, soit nommé responsable des questions familiales (RQF) pour la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 518-09-16

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÔME LIZOTTE AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 132-03-16 relative à l'embauche, en date du 7 mars 2016, de monsieur Jérôme Lizotte à titre de technicien en génie civil, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois se terminant le 21 septembre 2016 en raison deux semaines de congé parental;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation du directeur du service à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de monsieur Jérôme Lizotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Jérôme Lizotte soit confirmé à titre d'employé régulier de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 21 septembre 2016;

QUE la date du 7 mars 2016 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 519-09-16

EMBAUCHE AU POSTE D'INGÉNIEURE FORESTIÈRE (SURNUMÉRAIRE) EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 420-08-16 mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste d'ingénieur forestier en remplacement d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de madame Alice Bernier-Banville, à titre d'ingénieure forestière dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité, poste régulier temps complet à 32,5 heures/semaine, selon le salaire de l'échelon 1 de la classe IV de la convention collective en vigueur;

QUE madame Alice Bernier-Banville entrera en fonction à compter du 3 octobre 2016 et sera assujettie à une période de probation de six (6) mois conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 520-09-16

RÉSULTAT ET RAPPORT D'ANALYSE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX AU SOUS-SOL DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 127-03-16 autorisant, entre autres, les demandes de soumissions sur invitation pour divers travaux de réfection auprès d'au moins deux entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 septembre 2016 et que deux (2) soumissionnaires ont répondu de façon conforme, soit Duotech Construction et Construction Sogesco;

CONSIDÉRANT l'analyse des deux soumissions et la recommandation de la firme d'architectes mandatée au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE rejeter les deux propositions reçues et de revoir la planification desdits travaux de réfection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 521-09-16

AUTORISATION PAIEMENT – SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septiques à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 034124 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Jérôme-de-Matane, année 2016, au montant de 83 745 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 034124 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2016, pour le secteur de Saint-Jérôme-de-Matane, au montant de 96 285,81 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 522-09-16

COLLOQUE D'AUTOMNE 2016 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 26, 27 ET 28 OCTOBRE 2016 À ALMA

CONSIDÉRANT le colloque d'automne 2016 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 26, 27 et 28 octobre 2016 à Alma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 459,90 \$, incluant les taxes, les frais de formation, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 27 octobre, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au colloque d'automne 2016 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 26, 27 et 28 octobre 2016 à Alma;

D'autoriser les frais d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 523-09-16

APPUI À LA VILLE DE MATANE DANS LE CADRE DE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (PDEQ) VOLET MOBILISATION ET STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la ville de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ) volet Mobilisation et stratégie de diversification économique du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à élaborer une stratégie de diversification économique pour le territoire de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la ville de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ) volet Mobilisation et stratégie de diversification économique du gouvernement du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 524-09-16

POLITIQUE RÉGLEMENTAIRE DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14442-16 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu en date du 13 juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de Réseau Internet Maskoutain tenu le 9 août 2016;

CONSIDÉRANT la situation du Québec en matière de déploiement d'un réseau de fibres optiques public;

CONSIDÉRANT QUE les programmes publics provinciaux « *Villes et villages branchés* » ainsi que « *Communautés rurales branchées* » ont permis de réaliser le déploiement de réseaux de fibres optiques au sein de commissions scolaires et bibliothèques municipales et ont facilité le branchement de certains services de santé, villes, municipalités et municipalités régionales de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs commissions scolaires bénéficient d'une telle infrastructure et peuvent la partager avec des organismes sans but lucratif (OSBL) ou apparentés spécialisés en technologie numérique;

CONSIDÉRANT l'économie substantielle réalisée par le gouvernement fédéral via les programmes québécois « *Villes et villages branchés* » (150 M\$) ainsi que « *Communautés rurales branchées* » (20 M\$) pour la mise en place de tels réseaux dans le cas où ce dernier appuierait financièrement lesdits OSBL ou apparentés spécialisés en technologie numérique;

CONSIDÉRANT QUE les OSBL ou apparentés spécialisés en technologie numérique contribuent activement à l'essor des régions, améliorent en technologie numérique la qualité de vie des familles et des jeunes tout en stimulant le développement des entreprises, et ce, tout particulièrement, mais non exclusivement en régions éloignées et rurales;

CONSIDÉRANT QUE les OSBL ou apparentés spécialisés en technologie numérique maintiennent le dynamisme des milieux éloignés et ruraux en implantant la meilleure technologie, soit la fibre optique à la maison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE demander que soit réservée une partie significative du budget fédéral en technologies de 500 M\$ sur cinq ans, ou de tout autre programme futur prévu à cet effet, afin de venir en aide financièrement à des OSBL ou apparentés spécialisés en technologie numérique pour assurer leur soutien financier puisqu'ils n'ont pas les mêmes moyens financiers que les grands fournisseurs de services Internet et télécommunicateurs;

DE demander l'instauration d'un programme de garantie de prêt réservé exclusivement auxdits OSBL ou apparentés auprès des institutions bancaires afin de faciliter le financement de projets de déploiement et de services communautaires spécialisés en technologies numériques sur une période s'échelonnant de 5 ans à 25 ans;

DE demander que soit haussé de façon évolutive, le standard de vitesse afin de satisfaire aux besoins croissants d'utilisation de la bande passante, et ce, en concertation avec les instances concernées en vue d'une décision pancanadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 525-09-16

ÉLARGISSEMENT DES CRITÈRES AU PROGRAMME RÉNOVERT

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 16-243 de la MRC de Rimouski-Neigette concernant le programme Rénovert;

CONSIDÉRANT QUE la villégiature constitue l'assiette foncière de plusieurs municipalités rurales en plus de contribuer à leur dynamisme écologique;

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau des installations septiques individuelles contribue au maintien de la qualité de l'eau des lacs de villégiature et à la protection de l'environnement aquatique;

CONSIDÉRANT QUE les interventions pour rétablir la qualité de l'eau lorsque dégradée, sont onéreuses et doivent être supportées par de l'aide publique, municipale ou autre;

CONSIDÉRANT QUE les résidences secondaires situées dans des secteurs desservis par les réseaux municipaux d'égout bénéficient des programmes de subvention du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la MRC de Rimouski-Neigette dans sa demande auprès du gouvernement du Québec pour un élargissement des critères au programme Rénovert afin que les travaux liés à la conservation et à la qualité de l'eau sur des résidences saisonnières puissent être admissibles au crédit d'impôt remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 526-09-16

DEMANDE AU MAMOT DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS POUR LE FINANCEMENT DES ACHATS ET TRAVAUX RELIÉS AUX OBLIGATIONS PRÉVUES À LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs prévus à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable doivent, avant le 1^{er} septembre 2017, effectuer des recherches de fuites à leur réseau d'eau potable, y effectuer les réparations, ainsi que déterminer le type de compteur d'eau potable à installer dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, ainsi que dans un échantillon déterminé d'immeubles résidentiels, pour ensuite acquérir et installer lesdits compteurs;

CONSIDÉRANT QUE les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdites acquisitions et travaux;

CONSIDÉRANT QU'il n'est prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement desdites acquisitions et travaux;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut être requis des propriétaires des bâtiments visés et pour lesquels des compteurs doivent être installés à déboursier des frais pour ce faire, alors que les autres propriétaires de la municipalité n'y seront pas tenus;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 avril 2016, la municipalité des Escoumins a adopté et adressé au MAMOT une résolution par laquelle elle requiert de celui-ci la mise en place d'un programme de subvention pour aider financièrement les municipalités qui devront, avant le 1^{er} septembre 2017, procéder à l'inspection de leur réseau d'eau potable pour y déceler les fuites et les réparer, ainsi qu'à déterminer, acquérir et installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et un échantillon déterminé de résidences de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de toutes les municipalités est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la municipalité des Escoumins en requérant auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la mise en place d'un programme de subvention, avant le 1^{er} septembre 2017, pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites au réseau d'eau potable et pour la détermination du type de compteur d'eau, leur acquisition et installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Réseau des leaders communautaires pour le 150 ^e anniversaire de la Confédération du Canada

RÉSOLUTION 527-09-16

APPEL D'OFFRES SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite procéder à une analyse visant l'optimisation de la desserte incendie sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour accompagner les services de sécurité incendie, des services professionnels en analyse financière et en gestion incendie seront requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le processus de soumission pour l'obtention de proposition de services professionnels pour la réalisation d'un portrait et d'analyses visant l'optimisation des services de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 528-09-16

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, VOLET LOCAL – PROJET « ACHAT DE MATÉRIEL POUR SERVICE DE REPAS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA CUISINE » DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE – AUTORISATION DE VERSER UN MONTANT DE 6 400 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-09.145 de la municipalité de Sainte-Paule demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, pour le projet « Achat de matériel pour service de repas et équipements pour la cuisine » de la Corporation de développement de Sainte-Paule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 6 400 \$ à la Corporation de développement de Sainte-Paule dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2016-2017, afin de permettre la réalisation du projet d'achat de matériel pour service de repas et équipements pour la cuisine;

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 529-09-16

AUTORISATION SIGNATURE – DOCUMENTS ET ENTENTES EN LIEN AVEC L'ORGANISATION DE LA FORMATION, PRÉVUE EN NOVEMBRE 2016, SUR LE FINANCEMENT DES ORGANISMES – MRC DE LA MATANIE, DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 415-08-16 autorisant l'organisation d'une journée de formation sous la thématique du financement s'adressant aux organismes communautaires et aux associations des territoires des MRC de La Matanie, de La Matapédia et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE certains documents et ententes sont nécessaires à l'organisation de ladite journée de formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, tous documents et ententes nécessaires à l'organisation de la journée de formation, prévue samedi 12 novembre 2016 à Matane, sous la thématique du financement pour les organismes communautaires et associations des territoires de La Matanie, La Matapédia et La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 530-09-16

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.

CONSIDÉRANT les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la facture n° 7181 de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GOnet PÉRIODE DU 1 ^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016		
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE LA MATANIE		
3 Abonnements mensuels GOnet, version Intranet pour 15 utilisateurs concurrents (mois)	910,00	2 730,00
3 Abonnements mensuels GOnet, version Internet pour grand public (mois)	428,00	1 284,00
Sous-total		4 014,00
T.P.S.		200,70
T.V.Q.		400,40
Total		4 615,10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 7181 à *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour un montant total de 4 615,10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 531-09-16

CERTIFICAT CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 320 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grosses-Roches a adopté, le 12 septembre 2016, le *Règlement numéro 320 modifiant le règlement de zonage numéro 307 afin de permettre les résidences de tourisme et d'apporter diverses corrections*;

CONSIDÉRANT QUE la modification au règlement vise principalement à permettre des usages complémentaires liés à l'hébergement touristique, gîte touristique et résidence de tourisme, à l'intérieur des habitations unifamiliales et des chalets;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Grosses-Roches à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 320 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport de la Commission de consultation publique tenue le 13 septembre 2016 relativement au projet de règlement numéro 198-12-2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et le document complémentaire.

Lettre du sous-ministre du MAMOT, datée du 13 septembre 2016, avisant que le projet de règlement numéro 198-12-2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et le document complémentaire respecte les orientations gouvernementales.

RÉSOLUTION 532-09-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-12-2016 AMENDANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE ET LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 198-12-2016 a été transmis à l'avance par la directrice générale, en vertu de l'*article 445 du Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de La Matanie déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun, appuyé par monsieur Serge Gendron, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 198-12-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages, d'assurer l'identification et la protection de nouveaux territoires d'intérêt écologique, de modifier les limites de certains périmètres d'urbanisation, de revoir l'encadrement des carrières et sablières et de développer la complémentarité entre les infrastructures et équipements industriels et portuaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 533-09-16

NOMINATIONS AU COMITÉ MULTIRESSOURCES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 524-08-11 relative à la composition du Comité multiressources de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 199-04-16 nommant les membres du Comité multiressources de la MRC, les sièges # 2, 4, 6 et 8 étant échus en septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité multiressources de la MRC de La Matanie :

Siège # 1 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l'exception du préfet – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Jean-Pierre Chouinard maire de Saint-Léandre
Siège # 2 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l'exception du préfet – (sept. 2016 à sept. 2018)	M. Pierre Dugré maire de Sainte-Paule
Siège # 3 Un représentant d'organisme à vocation sylvicole ou des intérêts liés à l'acériculture – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Mario Lavoie SER-des-Monts
Siège # 4 Un représentant des intérêts liés au tourisme ou aux activités de plein air – (sept. 2016 à sept. 2018)	M. Régis Côté Corporation de développement de Sainte-Paule
Siège # 5 Un représentant des intérêts liés aux activités de prélèvements fauniques – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. André Helgerson Association des trappeurs
Siège # 6 Un représentant des intérêts liés à la villégiature ou des activités bénéficiant de droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales – (sept. 2016 à sept. 2018)	M. Jean-Claude Bouchard Regroupement des résidents du lac Malfait
Siège # 7 Un représentant d'un organisme à caractère environnemental – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Judes Côté OBVNEBSL
Siège # 8 Un représentant de l'industrie forestière – (sept. 2016 à sept. 2018)	M. Normand Simard M. Alain Lapierre (substitut) Groupe Lebel
Siège # 9 Un représentant des intérêts liés à la pratique des sports motorisés – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Simon Bourgeois Club VTT Les Coyotes
Siège # 10 Le préfet	M. André Morin, préfet maire de Grosses-Roches

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi que l'ingénieure forestière de la MRC de La Matanie à participer aux réunions du comité à titre de personnes ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 534-09-16

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QU'un important bloc de coupe planifié à Saint-Jean-de-Cherbourg est inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie pour accéder à ce territoire seraient très coûteux, soit 12 350 \$;

CONSIDÉRANT QU'une alternative serait de passer par un chemin existant sur le lot privé adjacent aux TPI et que cette solution coûterait la moitié du prix, soit 6 175 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin convoité est d'accord pour permettre un droit de passage à la MRC et à la SER des Monts pour la durée des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur le préfet à signer une convention de droit de passage entre le propriétaire privé, la SER des Monts et la MRC de La Matanie.

QUE le préfet, monsieur André Morin, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC une convention de droit de passage entre le propriétaire privé, la SER des Monts et la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 535-09-16

CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC DE LA MATANIE AU REGROUPEMENT RÉGIONAL VISANT L'ACQUISITION DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) a soumis un projet visant la prise de photographies aériennes numériques dans le cadre de l'inventaire forestier décennal 2016;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé par ce projet concerne deux régions administratives (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) et sept MRC (La Matanie, La Matapédia, Avignon, Bonaventure, Côte-de-Gaspé, Haute-Gaspésie et Rocher-Percé) pour une superficie estimée à 21 165 km²;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP souhaite signer une entente avec une seule MRC, laquelle agirait à titre de coordonnateur d'un Regroupement régional à constituer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a fait part de son intérêt d'agir à titre de coordonnateur régional;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour l'ensemble du projet est de 166 950 \$ et qu'une contribution d'environ 7 % est demandée au milieu régional et/ou partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE si toutes les MRC participent, le coût d'acquisition pour les MRC de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, serait établi à un montant maximal de 3 000 \$, pouvant être réduit en fonction du nombre de membres au Regroupement régional à constituer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a seulement un territoire de 522 km² à couvrir, le reste de son territoire ayant fait partie de l'entente de 2015 avec le regroupement régional du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît l'importance d'obtenir des orthophotographies les plus récentes pour la réalisation de ses mandats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie confirme sa participation au Regroupement régional visant l'acquisition de photographies aériennes numériques – inventaire forestier décennal 2016 initié par le MFFP, et ce, en partenariat avec les autres MRC participantes de la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent;

QUE la MRC de La Matanie reconnaisse la MRC de Bonaventure comme le coordonnateur régional du projet;

QUE la MRC de La Matanie contribue financièrement à ce projet pour un montant maximal de 750 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 536-09-16

ADOPTION DU RAPPORT COMPLET ET DU PLAN D'ACTION DU PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) POUR LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a complété toutes les étapes d'élaboration de son Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

CONSIDÉRANT QUE le rapport complet du PISRMM, incluant le plan d'action (chapitre 9), a été rendu accessible par la firme CIMA+, par voie électronique le 10 août 2016, pour commentaires par les municipalités et les partenaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action (chapitre 9 – priorités d'intervention) a été présenté le 21 septembre 2016 par le représentant de la firme CIMA+;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le rapport complet et le plan d'action (chapitre 9 – priorités d'intervention) du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour la MRC de La Matanie;

DE transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour fins d'approbation dudit Plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis favorable émis par le comité MTMDET suite à l'analyse du rapport final adopté par la MRC de La Matanie dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

RÉSOLUTION 537-09-16

AUTORISATION PAIEMENT FINAL – WSP CANADA – MANDAT D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCAL (PIIRL) POUR LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 256-05-15 du Conseil de la MRC de La Matanie relative à l'octroi de contrat pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'un plan de travail détaillé, dans le cadre du PIIRL, a été déposé au ministère des Transports du Québec et a été approuvé par le comité MTQ chargé de valider le contenu ainsi que les coûts de réalisation du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 437-08-15 autorisant le paiement des honoraires professionnels se terminant le 1^{er} août 2015, représentant 10 % des travaux, au montant de 7 520 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 69-01-16 autorisant le 2^e paiement des honoraires professionnels se terminant le 19 décembre 2015, représentant 15 % des travaux, au montant de 11 280 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 183-03-16 autorisant le 3^e paiement des honoraires professionnels se terminant le 19 février 2016, représentant 15 % des travaux, au montant de 11 280 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les factures #0585926 et #0588561 de WSP relative aux honoraires professionnels se terminant le 7 septembre 2016, représentant le solde à payer de 60 % des travaux, pour un montant de 44 760 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement final à WSP concernant les honoraires professionnels se terminant le 7 septembre 2016, pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de La Matanie, au montant de 51 876,72 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 538-09-16

DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) D'ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels pour contribuer au bien-être des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* constitue l'un des principaux outils dont dispose le MDDELCC pour réaliser sa mission, laquelle prévoit que les projets susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'environnement fassent l'objet d'une autorisation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE les autorisations environnementales prennent souvent la forme d'un certificat d'autorisation et sont accordées après que l'analyse des projets ait démontré qu'ils sont acceptables sur le plan environnemental, avant le début de la réalisation des projets soumis;

CONSIDÉRANT QUE des certificats d'autorisation délivrés par le MDDELCC sont requis pour divers types d'interventions pouvant être réalisées par les municipalités dont l'établissement d'un système de traitement d'eau potable ou d'eaux usées, la réalisation de travaux dans un milieu humide, la réalisation de travaux à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a comme engagement de délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation complète;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC affirme sur son site Internet « s'efforcer de faciliter les démarches menant à la délivrance de ses autorisations tout en protégeant l'environnement »;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Matanie ont à leur disposition des professionnels compétents en agronomie, en urbanisme, en génie civil et peuvent s'adjoindre des firmes expertes dans leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation présentées au MDDELCC sont effectuées avec professionnalisme;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC applique une tarification élevée relativement à l'analyse des demandes d'autorisation provenant des municipalités, laquelle devrait refléter le bénéfice reçu par les demandeurs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE depuis juin 2015, les municipalités desservies par le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie ont soumis trois demandes d'autorisation environnementale concernant respectivement la protection des berges de la rue des Moulins aux Méchins, la réparation d'un mur de soutènement ainsi que l'installation d'une rampe de mise à l'eau à Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de renseignements supplémentaires ont été transmises par la MDDELCC en octobre 2015, lesquelles ont fait l'objet d'une réponse de la part de la MRC au cours du même mois;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC n'a fait aucun suivi et n'a pas fait de suivi aux messages transmis par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne semble pas constituer un fait isolé ou spécifique à la MRC de La Matanie au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE des délais de traitement indus peuvent affecter la sécurité du public, compromettre des projets, occasionner des surcoûts ou nuire à la confiance du public envers les instances municipales et gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la MRC de La Matanie dénonce les délais de traitement inacceptables des dossiers soumis au MDDELCC en lien avec le processus d'obtention des autorisations environnementales;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean D'Amour, au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, monsieur Michel Lagacé, et au directeur régional du MDDELCC au Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean-Marie Dionne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 539-09-16

SRSI – FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À MONSIEUR GÉRALD OUELLET DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DÉPART À LA RETRAITE COMME POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Gérald Ouellet annonçant son départ de la caserne de Saint-René-de-Matane après de nombreuses années de services comme pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie adressent toutes leurs félicitations à monsieur Gérald Ouellet pour ses nombreuses années de services comme pompier volontaire ainsi que de chaleureux remerciements pour l'ensemble des efforts et travaux accomplis auprès des citoyens pour le bienfait de l'ensemble de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 540-09-16

ORGANISATION D'UNE FORMATION SUR LES RONDES DE SÉCURITÉ POUR LES VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTMDET) a apporté des changements dans la vérification de départ (ronde de sécurité) dans laquelle il y a plusieurs modifications;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle réglementation entrera en vigueur le 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la possibilité d'organiser une formation « Ronde de sécurité », dispensée par FORMALOURD, pour des employés des municipalités et du Service régional de sécurité incendie de la MRC pour un montant de 350 \$ pour un groupe d'un maximum de 15 personnes, plus les frais de déplacement au taux horaire de 85 \$, de repas et d'hébergement de 200 \$ par jour si requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Jimmy Marceau à organiser la formation « Ronde de sécurité » et le paiement des frais de formation pour un groupe, lesquels seront partagés avec les municipalités selon les inscriptions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 541-09-16

CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ) – ADOPTION DES TABLEAUX DE DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie en vigueur le 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du Schéma implique que les municipalités/MRC identifient, à l'intérieur du protocole de recommandations, le déploiement d'une force de frappe afin de permettre une intervention efficace;

CONSIDÉRANT QUE la transmission des tableaux de recommandations au CAUREQ permet d'assurer un déploiement en conformité avec les obligations des municipalités/MRC et d'automatiser les affectations en fonction du risque et de sa localisation;

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie (SRSI) dessert les municipalités participantes suivantes : Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane et le TNO Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE les tableaux de déploiement des ressources ont été présentés et approuvés par les membres du comité de gestion du SRSI lors de la rencontre du 20 septembre 2016 et font l'objet d'une recommandation favorable d'adoption par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de désigner une personne qui sera autorisée à faire des changements audits tableaux de déploiement si requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte les tableaux de déploiement des ressources pour le territoire des municipalités participantes au Service régional de la MRC de La Matanie et désigne le directeur du SRSI, monsieur Jimmy Marceau, comme étant la personne autorisée à y apporter des changements;

DE transmettre la présente résolution au Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 542-09-16

SRSI – AUTORISATION APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE 4X4 EN REMPLACEMENT DU VÉHICULE ACADIA 2009

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre du 20 septembre 2016 en lien avec le remplacement du véhicule Acadia 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le processus de soumissions sur invitations pour l'achat d'un véhicule utilitaire 4X4 neuf, en remplacement du véhicule Acadia 2009, pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie et de prévoir au devis deux options pour le financement soit : le financement à 0 % d'intérêt pour 48 mois ou achat comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

- a) RénoRégion – critères d'admissibilité.

RÉSOLUTION 543-09-16

PROGRAMME RÉNORÉGION – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (SECTEUR DE CONTRAINTES NATURELLES)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans la livraison du programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC de La Matanie doit suivre les modalités définies dans le manuel d'application du programme RénoRégion, lequel est produit par la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE le manuel d'application prévoit les dispositions suivantes :

- Un logement situé dans une plaine inondable de grand courant (0-20 ans) n'est pas admissible au programme, sauf si un ingénieur a approuvé des travaux d'immunisation déjà réalisés ou à être réalisés;
- Un logement situé dans une zone de contraintes naturelles (ex. érosion, glissement de terrain) n'est pas admissible, sauf si un ingénieur a approuvé des travaux d'immunisation déjà réalisés ou à être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de travaux d'immunisation approuvés par un ingénieur nécessite des coûts généralement plus élevés que les montants d'aide financière consentis par le programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE l'immunisation n'est pas requise pour la réparation d'un bâtiment existant en application la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables mais s'applique aux travaux majeurs;

CONSIDÉRANT QUE la correction de défauts majeurs ne s'accompagne pas forcément par la réalisation de travaux majeurs (ex. remplacement d'un revêtement de toiture, de cadre de fenêtres);

CONSIDÉRANT QUE le Programme s'adresse à des ménages dont les revenus sont peu élevés, lesquels n'ont pas les moyens d'immuniser leur propriété ou de mandater des professionnels;

CONSIDÉRANT QU'il y a un coût humain associé à l'absence de mesures d'aide financière pour les ménages dont les résidences présentent des déficiences majeures et qui sont situées dans un secteur de contraintes naturelles;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs soumis à des contraintes naturelles ont été identifiés dans des études qui ne sont pas incluses dans la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de contraintes identifiés dans la réglementation municipale ne sont pas soumis à des normes particulières, en raison de risques faibles ou modérés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs soumis à des contraintes naturelles ont été délimités avec la méthode du pinceau large en application du principe de précaution;

CONSIDÉRANT QU'un secteur de contraintes naturelles délimitées avec la méthode du pinceau large, où un risque élevé est présent, peut inclure des logements soumis à aucune norme particulière en raison de leur type de fondation, de leurs dimensions ou de leur implantation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la MRC de La Matanie demande à la SHQ de revoir les modalités du programme RénoRégion pour :

- permettre aux propriétaires de logements situés dans une plaine inondable de grand courant de réaliser certains travaux de réparation non majeurs sans en exiger l'immunisation complète;
- définir davantage les secteurs de contraintes naturelles à considérer afin de tenir compte uniquement de ceux qui sont identifiés à la réglementation municipale et qui pourraient avoir un impact réel sur la propriété et ses possibilités de reconstruction advenant un sinistre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public présent.

RÉSOLUTION 544-09-16

Il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*